

Bientôt nous serons appelés à discuter du plus récent plan présenté pour l'instauration de la règle de la majorité en Rhodésie. Le Canada appuie ce plan sans réserve non seulement parce que, à ses yeux, il offre une solution juste et équitable mais aussi parce qu'il rejette totalement l'autre voie: l'effusion de sang. Nous devons rester inébranlables dans notre volonté de voir la fin de l'actuel régime minoritaire illégal de Rhodésie et, pour cela, il faut redoubler nos efforts et notre engagement en faveur de solutions pacifiques, sinon l'issue finale aura des relents d'échec et nous devrons arriver à la pénible conclusion que la justice ne s'acquiert que par la mort et la destruction.

Moyen-Orient

Au Moyen-Orient, les questions sont encore plus complexes et les dangers pour la sécurité mondiale sont proportionnellement plus grands. Chacun d'entre nous espère que les initiatives et les négociations actuelles seront couronnées de succès. Aujourd'hui comme hier, le Canada exhorte tous les intéressés à se rendre compte de l'imposante responsabilité qui leur incombe d'explorer toutes les voies qui peuvent conduire à un règlement pacifique et permanent des différends qui existent depuis longtemps.

Le Canada continue de s'en tenir au plan de paix tracé par les résolutions 242 et 338 des Nations Unies. Le droit d'Israël à l'existence, tel que défini par ces résolutions, reçoit notre appui ferme et net. Nous déplorons et continuerons à déplorer tous les efforts déployés dans cette Assemblée et ailleurs pour attribuer à Israël des motifs manifestement faux ou pour déprécier son statut et ses droits au sein des Nations Unies ou en tant que membre légitime de la communauté mondiale.

Le Canada croit que tous les pays de cette région sont en droit de s'attendre à plus qu'un nouveau cessez-le-feu ou qu'à une simple cessation officielle de l'état de belligérance. Pour que s'instaure une paix réelle, il faut absolument régler les grandes questions territoriales. Les seules frontières vraiment sûres — celles qui sont librement reconnues par les parties de part et d'autre — ne peuvent être délimitées que par voie de négociation dans le cadre établi par la résolution 242. D'ici là, nous croyons que rien ne devrait être tenté unilatéralement ou illégalement pour modifier ou déterminer prématurément le statut de l'une ou de l'autre partie des territoires occupés. Nous regrettons que de telles initiatives soient encore prises sans égard à leurs conséquences sur les perspectives de paix. En outre, il est évident que pour instaurer la paix durable que tous désirent, tout règlement des questions territoriales doit apporter une solution juste, humanitaire et politique aux problèmes des Arabes palestiniens, de sorte qu'ils puissent vivre en paix sans menacer la sécurité des autres pays de la région. Pareille solution suppose bien entendu que les Arabes palestiniens reconnaissent, clairement et sans équivoque, l'existence permanente d'Israël à leurs côtés. Au cours de cette assemblée nous devrions insister pour que les négociations soient reprises le plus tôt possible et pour que l'on ne remplace pas, par des discussions creuses ou des résolutions partiales, le processus lent et complexe, mais combien essentiel, par lequel les parties en cause doivent régler elles-mêmes leur litige.

Il est évident que la situation au Moyen-Orient a atteint un tournant important. Pour tous les partis intéressés c'est maintenant le moment propice. Prions donc qu'ils